

Procès-verbal du Comité Syndical du 05/12/2024

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher s'est réuni le Jeudi 5 Décembre 2024 à 18h30 au 4 rue du Moulin de Lyon, Huriel, siège du SIVOM Rive Gauche du Cher.

27 délégués étaient présents.

Assistaient également à cette réunion : Madame ALEONARD Sonia responsable administrative, Monsieur BOCHET François chef d'exploitation

Etaient excusés, M LAURENT Serge, M RICHOILLEY Dominique, Mme DESAGES Hélène, M GUILLEMIN Steven.

Monsieur Stéphane OSTERTAG est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du 30 septembre 2024 ;
- 2) Bordereau de prix EAU POTABLE 2025 ;
- 3) Bordereau de prix du SPANC 2025 ;
- 4) Bordereau de prix Assainissement Collectif 2025 ;
- 5) Bordereau de prix Incendie 2025 ;
- 6) Validation des irrécouvrables en non-valeur sur le budget Eau ;
- 7) Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau ;
- 8) Point RH : recrutement du Directeur et bons cadeaux ;
- 9) Tarif 2025 de vente d'eau au Syndicat Mixte Confluence Eaux via SMEA ;
- 10) Questions diverses.

En l'absence du Président, c'est Le 1^{er} Vice-Président Bruno ANDRE qui préside la séance.

Monsieur Bruno ANDRE, 1er Vice-Président du SIVOM Rive Gauche du Cher fait l'appel des délégués des 14 communes (communauté de communes d'Huriel), d'Audes (communauté de communes du Val de Cher) et des 7 communes de la communauté d'Agglomération Montluçonnaise formant les 22 communes du syndicat.

Monsieur le Vice-Président constate que le quorum est atteint avec 27 membres présents. Il informe l'Assemblée de l'organisation entre Vice-présidents pour palier à l'absence temporaire du Président.

1-Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024 :

Monsieur Le Vice-Président demande si le compte-rendu du 30/09/2024 a bien été reçu par tous et si quelqu'un a des remarques à faire. Le comité syndical confirme la bonne réception.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 27/11/2024

Le Comité Syndical après avoir entendu Mr le Vice-Président prend acte des éléments et émet un avis favorable, à l'unanimité : 27 voix pour.

2 – Bordereau de prix Eau Potable 2025

Monsieur le Vice-Président expose au Comité Syndical qu'il s'avère nécessaire de procéder à une augmentation des tarifs de 4,5 % correspondant aux évolutions des coûts des matières premières et de l'inflation (nota : l'indice Tp10a depuis Mars 2024 a été remplacé par l'indice Tp10f).

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 27/11/2024

Le Comité Syndical, 27 voix pour valide l'augmentation de 4,5 % des prix du bordereau de 2024.

3 – Bordereau de prix Eau SPANC 2025

Monsieur le Vice-Président propose au Comité Syndical de maintenir et de compléter les tarifs pour 2025 du SPANC.

Ainsi, une stabilisation des tarifs est proposée pour 2025 ainsi que l'ajout de 2 prestations supplémentaires :

Contrôle de la Conception réalisé dans un délai de 2 ans suite au contrôle périodique : 40,00€

Contrôle de l'exécution des travaux réalisé dans un délai de 2 ans suite au contrôle périodique : 40,00€

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 27/11/2024

Le Comité Syndical, 27 voix pour valide le bordereau de prix SPANC pour 2025.

4 – Bordereau de prix pour les contrôles de branchement d'assainissement collectif 2025 :

Monsieur le Vice-Président propose au Comité Syndical de maintenir les tarifs pour 2025 sur le bordereau de prix de l'Assainissement Collectif pour vente d'immeubles.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 27/11/2024

Le Comité Syndical, 27 voix pour valide le maintien des prix du bordereau de prix de l'assainissement collectif pour vente d'immeuble pour 2025.

5 – Bordereau de prix INCENDIE 2025 :

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil d'exploitation qu'il s'avère nécessaire de procéder à une augmentation des tarifs 4,5 % correspondant aux évolutions des coûts constatés à l'échelle nationale (indice TP10f).

Il est également précisé que le projet est toujours en cours pour l'incendie.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 27/11/2024

Le Comité Syndical, 27 voix pour valide l'augmentation de 4,5 % des prix du bordereau de prix Incendie pour 2025.

6 – Validation des irrécouvrables Budget Eau non-valeurs :

Monsieur le Vice-Président expose au Comité Syndical que suite à la demande du comptable « Trésorerie Montluçon-Municipale » et ceux malgré toutes les diligences qu'il aurait effectué et ne pouvant en obtenir le recouvrement, il est nécessaire d'admettre en non-valeurs la liste suivante :

Motifs d'admissions en créances éteintes : 6541	Montant (€)	% du montant total	Nombre de situation	% du nombre de situation
RAR inférieur au seuil de poursuite	223,73€	10,21%	129	88,97%
Poursuite sans effet	1 201,31€	54,82%	6	4,14%
Certificat d'irrécouvrabilité	277,63€	12,67%	2	1,38%
Personne disparue	207,04€	9,45%	3	2,07%
DCD demande de renseignement négative	281,85€	12,86%	5	3,45%
TOTAL	2 191,56€	100,00%	145	100,00%

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 27/11/2024

Le Comité Syndical, 27 voix pour valide les non-valeurs du budget Eau.